



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
15.3.2016

L'an deux mille seize et le vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 16/34

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, CHAILLET, THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mr SOULA procuration à Mr FABRE
Mme PESA procuration à Mr GRIALOU
Mr KOWALCZYK, procuration à Mr DE GUALY
Mr BARDY procuration à Mme PELLEGRINI

Secrétaire : Mr LEFERT

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Emilie Raynal

**MONTANT DES
CONCOURS DONNES
A TITRE GRATUIT A
L'ASSOCIATION DES
FRANCAS SUR 2015**

Dans le cadre du contrat de prestations de service passé avec les Francas de Saint-Juéry pour la mise en œuvre d'actions d'animation à vocation socio-éducative en direction des enfants, la commune met à la disposition de l'Association précitée du personnel communal et des locaux.

La Caisse d'Allocations Familiales demande que, par délibération, soit validé le montant de cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

Pour 2015, elle s'est élevée à 164 599,81 € dont 108 210,13 € pour la mise à disposition du personnel et 56 389,68 € pour la mise à disposition des locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE le montant de 164 599,81 € qui représente pour l'exercice 2015 le coût de la mise à la disposition des Francas, du personnel municipal et des locaux communaux.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 24 mars 2016
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental